



Adainville
Bazainville
Boinvilliers
Boissets
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin en Serve
Dannemarie
Flins Neuve Eglise
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tartre Gaudran
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orgerus
Orvilliers
Osmoy
Prunay le Temple
Richebourg
Rosay
Septeuil
St Lubin de la Haye
St Martin des Champs
Tacoignières
Tilly
Villette

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

Année 2025

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS HOUDANAIS**

22, porte d'Épernon
BP15
78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr

www.cc-payshoudanais.fr

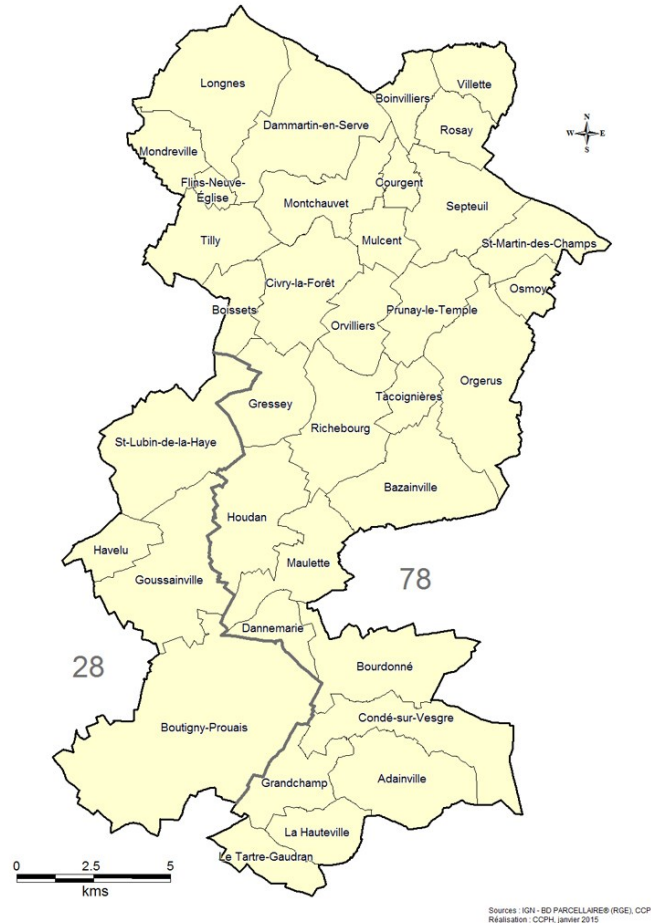
Sommaire

1	Présentation du service	3
1.1	Périmètre géographique d'intervention du SPANC	3
1.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	4
1.3	Compétences assurées par le SPANC	5
1.4	Le règlement de service	5
2	Evènements marquants de l'année 2025	5
3	Les contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2025	5
3.1	Les contrôles de conception-réalisation	5
3.2	Les contrôles de vente	6
3.3	Les contrôles de bon fonctionnement	7
4	Les prestations entretien « vidange »	7
5	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (Indicateur SISPEA D302.0)	8
6	Estimation du taux de conformité des installations	8
7	Financement du service	10
7.1	Tarifs appliqués aux usagers	10
7.2	Les contrôles	10
7.3	Les vidanges	11
7.4	Dépenses	11
7.4.1	Fonctionnement	11
7.4.2	Investissement	11
7.5	Recettes	11
7.5.1	Fonctionnement	11
7.5.2	Investissement	12
7.6	Présentation du résultat du service sur l'année 2025	12
8	Evolution prévisionnelle du service pour l'année 2026	12

1 Présentation du service

1.1 Périmètre géographique d'intervention du SPANC

Créé en 2006, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) est aujourd'hui exercé sur les 36 communes que compte la collectivité.



A savoir :

Adainville
Bazainville
Boissets
Boinvilliers
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry la Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin-en-Serve
Dannemarie
Flins-Neuve-Eglise
Goussainville

Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tarte Gaudran
Longnes
Maulette
Montchauvet
Mulcent
Orgerus
Orvillers

Osmoy
Prunay-le-Temple
Rosay
Septeuil
St Lubin de la Haye
St-Martin-des-Champs
Tacoignières
Richebourg
Tilly
Villette

1.2 Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

La Communauté de Communes du Pays Houdanais compte 30 609 habitants (données 2022). C'est près de 7 368 habitants de la population qui sont desservis par le SPANC, soit 23 %. Ces chiffres correspondent à l'indicateur SISPEA D. 301.0.

Commune	Nombre d'installations	Type de zonage*	Nombre d'habitants (données 2022)	Nombre d'habitants desservis par le SPANC
Adainville	246	Mixte	662	443
Bazainville	100	Mixte	1 496	180
Boissets	5	Mixte	286	9
Boinvilliers	6	Mixte	247	11
Bourdonné	74	Mixte	518	133
Boutigny-Prouais	493	Mixte	1 709	887
Civry-la-Forêt	18	Mixte	367	32
Condé-sur-Vesgre	163	Mixte	1 277	293
Courgent	221	ANC	393	398
Dammartin-en-Serve	72	Mixte	1 412	130
Dannemarie	108	ANC	226	226
Flins-Neuve-Eglise	75	ANC	163	163
Goussainville	177	Mixte	1 330	319
Grandchamp	154	ANC	301	301
Gressey	49	Mixte	556	88
Havelu	75	ANC	130	135
Houdan	43	Mixte	3 738	77
La Hauteville	114	ANC	168	168
Le Tartre Gaudran	21	ANC	39	39
Longnes	114	Mixte	1 567	205
Maulette	132	Mixte	1064	238
Mondreville	3	Mixte	405	5
Montchauvet	40	Mixte	302	72
Mulcent	68	ANC	107	107
Orgerus	126	Mixte	2 550	227
Orvilliers	59	Mixte	954	106
Osmoy	8	Mixte	413	14
Prunay-le-Temple	215	ANC	419	387
Richebourg	8	Mixte	1 617	14
Rosay	206	ANC	367	371
Septeuil	231	Mixte	2 313	416
St-Lubin-de-la-Haye	194	Mixte	948	349
St-Martin-des-Champs	63	Mixte	313	113
Tacoignières	11	Mixte	1 159	20
Tilly	267	ANC	531	481
Villette	7	Mixte	546	13
TOTAL	3966		30 609	7 170

Un coefficient de 1,8 est appliqué arbitrairement par installation pour estimer la population desservie sur les communes présentant un zonage en AC et en ANC.

*Type de zonage :

- AC : Assainissement Collectif, les effluents rejetés sont traités en station d'épuration

- ANC : Assainissement Non Collectif, les effluents rejetés sont traités par une installation autonome située sur les propriétés

- Mixte : La commune est, selon les secteurs géographiques, desservi par l'assainissement collectif ou les effluents sont traités par des installations autonomes.

1.3 Compétences assurées par le SPANC

Le SPANC assure les compétences obligatoires de contrôles relatifs à la vie de toute installation d'ANC, à savoir :

- Conception : Vérification du bon dimensionnement du projet, de la filière retenue et de la faisabilité technique
- Réalisation : Contrôle de la bonne exécution des travaux selon les règles de l'art notamment le DTU 64.1
- Vente : Vérification obligatoire du bon fonctionnement de l'ANC lors des transactions immobilières (validité : 3 ans)
- Bon fonctionnement : Vérification du bon fonctionnement de l'ANC tous les 10 ans si conformes et tous les 8 ans si non conforme.

Le SPANC assure également la compétence facultative vidange « entretien » au moyen d'un marché de prestations de service permettant de proposer des tarifs préférentiels. Pour les installations réhabilitées par la CC Pays Houdanais, cette prestation s'effectue via une convention (incluant 2 vidanges avec un paiement annuel sur 8 ans). Depuis avril 2024, cette prestation peut être demandée par l'ensemble des usagers via un formulaire disponible sur le site Internet.

1.4 Le règlement de service

Le règlement de service a été modifié une fois en 2025 afin de procéder à des précisions quant à l'application des tarifs de contrôle. A savoir que les immeubles supplémentaires ne sont facturés que lorsqu'ils sont raccordés à une installation indépendante du bâtiment principal et que dans l'éventualité où les contrôles de conception et réalisation sont non conformes et doivent être repris, cela ne fait pas l'objet d'une nouvelle facturation.

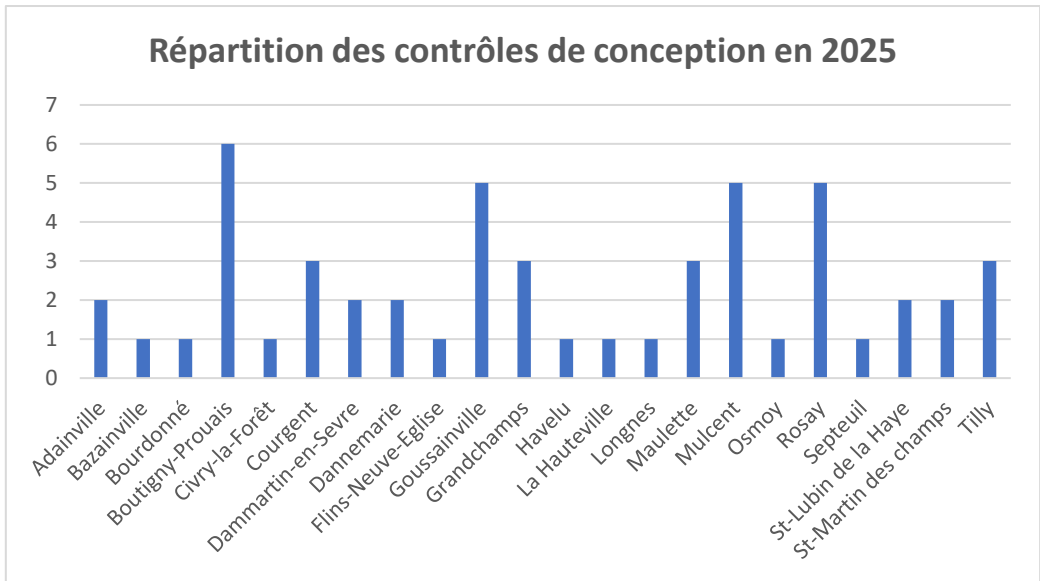
2 Evènements marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des contrôles de bon fonctionnement. Par ailleurs, la modification des tarifs d'Eure-et-Loir Ingénierie a entraîné la réalisation de groupes de travail avec les intercommunalités adhérentes. La CCPH a dû reprendre ses simulations tarifaires afin d'étudier l'impact de ses modulations sur ses propres tarifs.

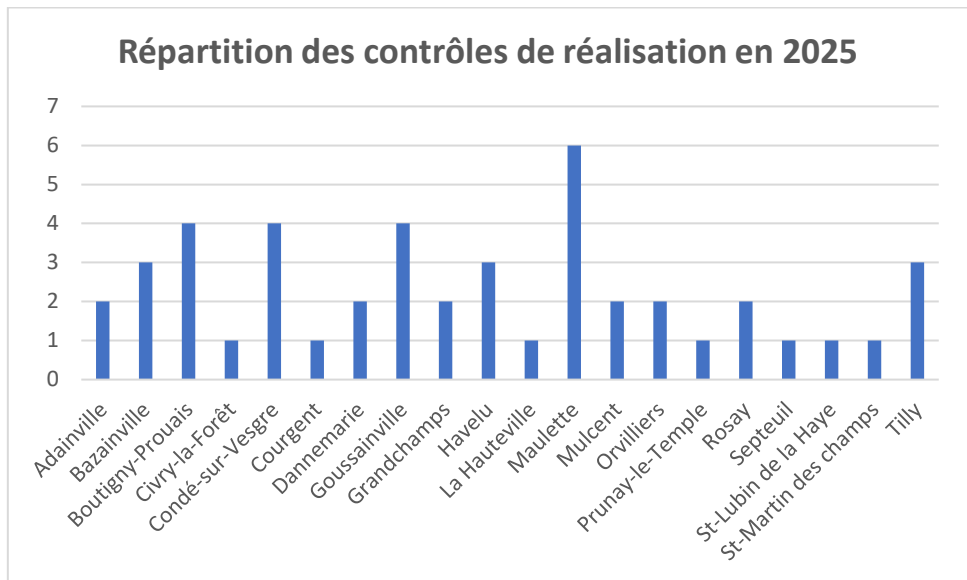
3 Les contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2025

3.1 Les contrôles de conception-réalisation

En 2025, le prestataire ELI a réalisé (sans compter les réexamens) 52 contrôles de conception sur 22 communes, répartis comme suit :

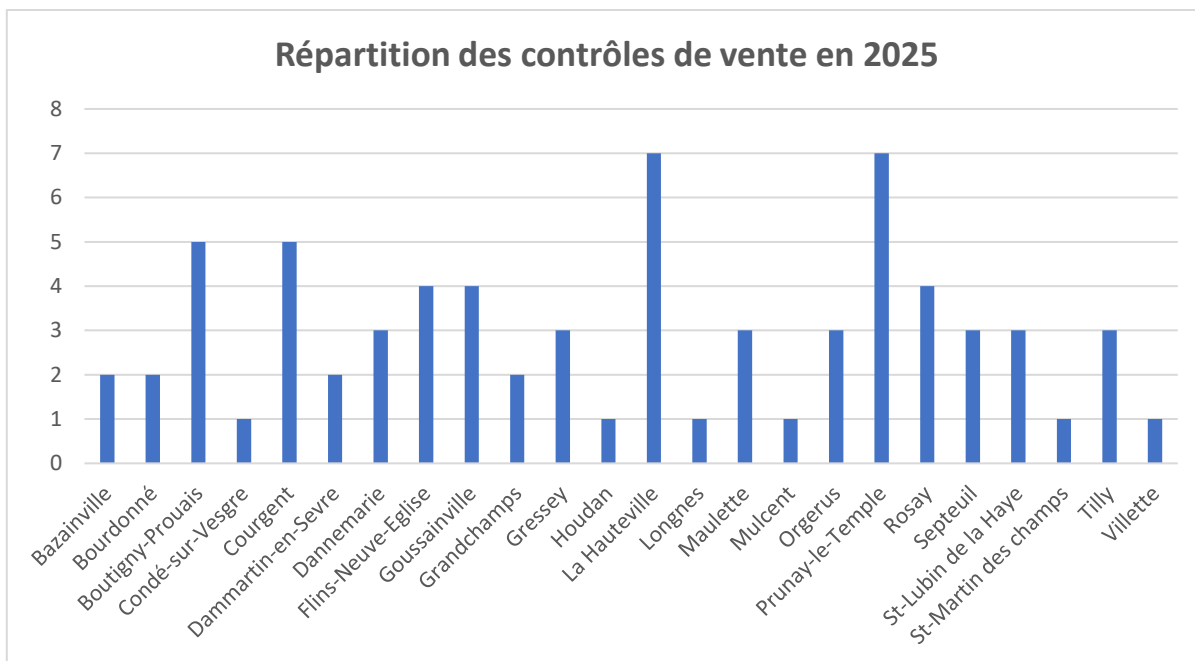


En 2025, ELI a réalisé 46 contrôles de réalisation sur 20 communes, répartis comme suit :



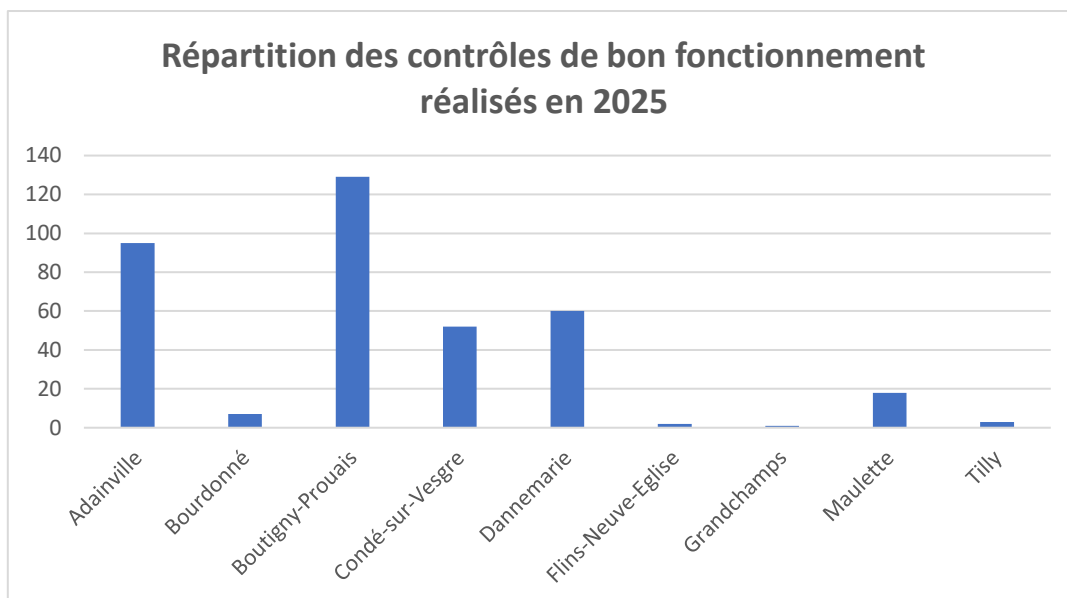
3.2 Les contrôles de vente

En 2025, 71 contrôles de vente ont été réalisés (hors comptabilisation des immeubles supplémentaires et contre-visites) répartis sur 24 communes comme suit :



3.3 Les contrôles de bon fonctionnement

En 2025, 367 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. A noter que ces contrôles sont réalisés de manière sectorisée. Des campagnes ont ainsi principalement été menées sur les communes de Boutigny-Prouais, Maulette, Condé-sur-Vesgre, Dannemarie, Bourdonné et Adainville.



4 Les prestations entretien « vidange »

En juin 2023, le Conseil communautaire de la CCPH a attribué le marché d'entretien vidange à la société SVR. Jusqu'en avril 2024, seules les installations ayant fait l'objet d'une réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau pouvait bénéficier du service de vidange au travers d'une convention. Cette dernière prévoit une redevance annuelle sur 8 ans contre la réalisation de 2 vidanges espacées de 4 ans. Ce service a finalement été ouvert à l'ensemble des usagers.

En 2025, 105 vidanges conventionnées ont été réalisées (dont 21 vidanges supplémentaires). 53 vidanges ont été réalisées hors convention.

5 Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (Indicateur SISPEA D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Base		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application du règlement de service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	10	10
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 reste stable et est de 130.

6 Estimation du taux de conformité des installations

Un contrôle permet de classer une installation parmi les cas recensés suivants :

Installations non conformes

- Cas 1 : Absence d'installations d'ANC
- Cas 2 :
 - o Installation présentant un danger pour la santé des personnes quelle que soit sa localisation (cas 2a)
 - o Installation en zone à enjeux sanitaires, présentant un danger pour la santé des personnes (cas 2a)
 - o Installation en zone à enjeux environnementaux, présentant un risque environnemental avéré (cas 2b)
 - o Installation située en dehors d'une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (cas 2c)

Installations conformes

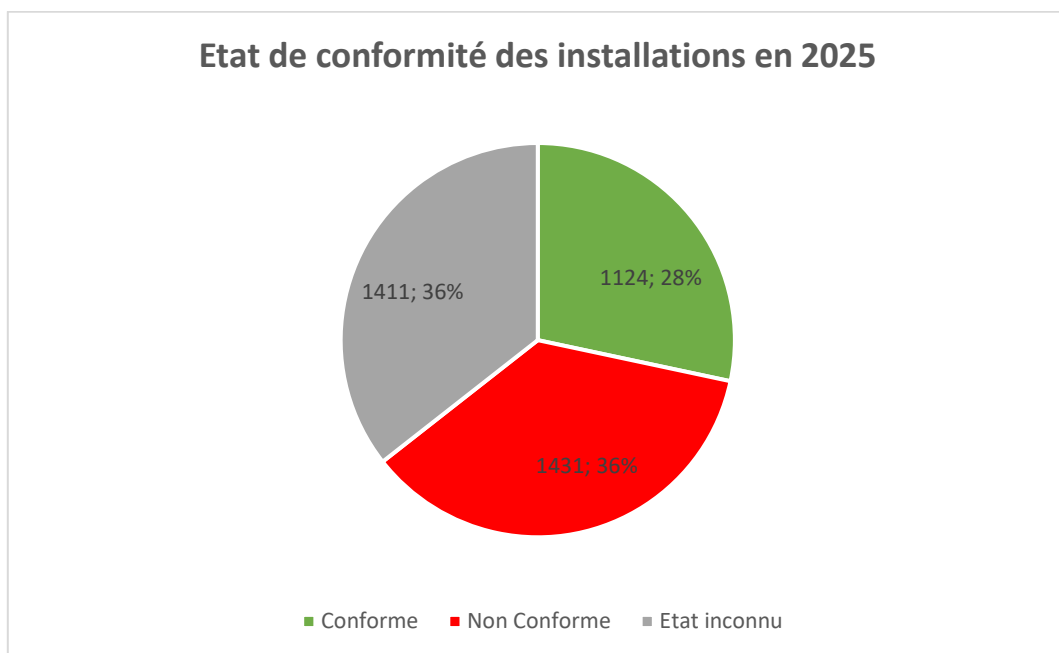
- Cas 3 : Installation avec absence de non-conformité mais présentant des défauts d'entretien ou une usure d'un de ses éléments constitutifs
- Cas 4 : Installation avec absence de non-conformité

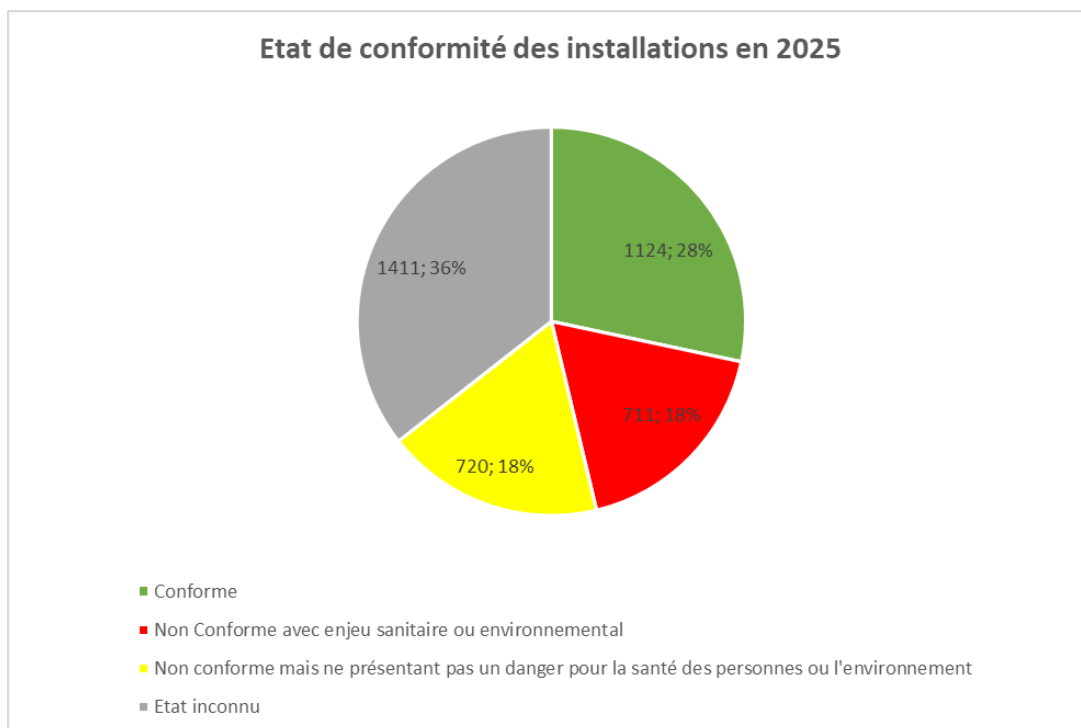
Les contrôles de vente réalisés en 2025 par ELI ont permis d'identifier 30 installations non conformes (soit 44 % des ANC contrôlés).

Les contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2025 par ELI portent principalement sur les communes de Boutigny-Prouais, Maulette, Dannemarie, Condé-sur-Vesgre, Adainville et Goussainville. Ces contrôles ont permis d'identifier 238 installations non conformes (soit 62 % des ANC contrôlés).

Ainsi, tout contrôle confondu réalisés par ELI, il a été identifié 268 installations non conformes soit 59 % des installations contrôlées.

L'exploitation des données indiquées sur le nouveau logiciel YPRESIA permet de déterminer une estimation du taux de connaissance et l'état de conformité des installations sur territoire de la CCPH. Ces données sont représentées ci-dessous et correspondent à l'indicateur SISPEA P301.3.





A noter que cet indicateur est fiabilisé au fur et à mesure du nettoyage de la base de données et de l'acquisition de connaissances sur l'état des installations au travers des contrôles réalisés. Les installations affichant un résultat non connu sont celles dont le SPANC connaît l'existence mais pour lesquelles il n'a pas encore réalisé de contrôle.

7 Financement du service

7.1 Tarifs appliqués aux usagers

7.2 Les contrôles

Afin de prendre en compte l'évolution tarifaire des contrôles facturés par Eure-et-Loir Ingénierie, le Conseil communautaire du 28 février 2024 a voté l'évolution de la grille tarifaire applicable au 1^{er} avril 2024. Ces tarifs n'ont pas fait l'objet de modification en 2025. Les tarifs de contrôle de conception/réalisation seront toutefois amenés à évoluer sur l'année 2026 afin de prendre en compte les modifications tarifaires appliquées par Eure-et-Loir Ingénierie.

Prestations	Nouveaux tarifs en € T.T.C	Anciens tarifs en € TTC
Contrôle de conception	239 € TTC	194 € TTC
Contrôle de réalisation	239 € TTC	194 € TTC
Contrôle de vente	394 € TTC	265 € TTC
Contrôle de vente + caméra	443 € TTC	313 € TTC
Contre-visite de contrôle de vente + caméra	322 € TTC	229 € TTC
Immeubles supplémentaires vente	322 € TTC	229 € TTC
Contrôle de bon fonctionnement	282 € TTC	244 € TTC
Contre-visite de contrôle de bon fonctionnement + caméra	237 € TTC	204 € TTC

Prestations	Nouveaux tarifs en € T.T.C	Anciens tarifs en € TTC
Immeubles supplémentaires bon fonctionnement	237 € TTC	192 € TTC
Frais pour déplacement infructueux et pénalité pour modification RDV moins de 48 h avant	125 € TTC	103 € TTC
Pénalité absence / refus de contrôle / obstacle à la mission du SPANC	Montant de la redevance du contrôle majoré de 100 %	Montant de la redevance du contrôle majoré de 100 %
Pénalité pour absence d'installation ou non-conformité	chaque année dans la limite de 400 %	% chaque année dans la limite de 400 %

7.3 Les vidanges

Suite à l'attribution du marché de prestations vidange, le Conseil Communautaire du 28 juin 2023 a voté l'application des tarifs suivants pour les prestations de vidange :

Prestation de vidange avec traitement des matières de vidange	Prix unitaire pour fosse de 3m ³	189,20 € TTC
	Prix unitaire par m ³ supplémentaire	31,90 € TTC
Linéaire de tuyau supplémentaire au-delà de 30 m		2,31 € TTC
Traitement administratif de la demande		10 % du montant des prestations + 38 € TTC

7.4 Dépenses

7.4.1 Fonctionnement

11- Charges à caractère général	109 615,73 € HT
12 – Charges de personnel et frais assimilés	53 316,83 € HT
65 – Autres charges de gestion courante	4,68 € HT
67 - Charges exceptionnelles	500 € HT
68 - Dotations aux amortissements	409 € HT
TOTAL	163 846,24 € HT

7.4.2 Investissement

Absence d'opérations sur la section Investissement.

7.5 Recettes

7.5.1 Fonctionnement

002 – Résultats d'exploitation reportés	24 732,36 € HT
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	155 365,57 € HT
75 – Autres produits de gestion courante	0,15 € HT
78 – Reprises sur amortissements et provisions	91,00 € HT
TOTAL	180 189,08 HT

7.5.2 Investissement

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	524 933,86 € HT
TOTAL	524 933,86 € HT

7.6 Présentation du résultat du service sur l'année 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS
RESULTATS 2025
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (LIGNE 002 DU BP 2025)	0.00 €	24 732.36 €	24 732.36 €
	RESULTAT 2025	163 846.24 €	155 456.72 €	-8 389.52 €
	RESULTAT A REPORTER OU AFFECTER	163 846.24 €	180 189.08 €	16 342.84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (LIGNE 001 DU BP 2025)	0.00 €	524 933.86 €	524 933.86 €
	RESULTAT 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT A REPORTER	0.00 €	524 933.86 €	524 933.86 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €	0.00 €

REPRISE AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	REPORT FONCTIONNEMENT (RECETTE AU 002)			16 342.84 €
	REPORT EN INVESTISSEMENT (RECETTE AU 001)			524 933.86 €
	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (RECETTE AU 1068)			0.00 €

8 Evolution prévisionnelle du service pour l'année 2026

La dématérialisation des procédures de demandes de contrôles et de vidange va être étudiée. Les campagnes de contrôle de bon fonctionnement vont notamment se poursuivre sur les communes de Saint-Lubin-de-la-Haye, Flins-Neuve-Eglise, Prunay-le-Temple. Une réflexion sera également menée concernant un éventuel élargissement des prestations liées à l'entretien.